

Le Corbusier fait son entrée au patrimoine mondial

Unesco La valeur universelle exceptionnelle des constructions de l'architecte franco-suisse a été reconnue dimanche par l'organisation des Nations unies.



Parmi les dix-sept réalisations de l'architecte franco-suisse figure notamment la Villa Le Lac à Corseaux (VD). Image: Keystone

17.07.2016

L'œuvre architecturale de Le Corbusier a été inscrite dimanche sur la liste du patrimoine mondial par le comité de l'UNESCO, réuni à Istanbul. Le dossier comprend 17 sites dans sept pays (France, Suisse, Argentine, Belgique, Allemagne, Japon et Inde).

Parmi les œuvres de l'architecte franco-suisse, né en 1887 à La Chaux-de-Fonds (NE) et mort à Nice en 1965, figurent la Villa Le Lac à Corseaux (VD) et l'Immeuble Clarté à Genève, souligne dimanche un communiqué de l'Office fédéral de la culture (OFC).

«L'œuvre de Le Corbusier est une contribution majeure au Mouvement moderne. Entre 1910 et 1960, ce courant novateur déclenche un débat à l'échelle mondiale sur le rôle de l'architecture. Il est également à l'origine d'un nouveau vocabulaire architectural, a modernisé les méthodes de construction et a cherché à répondre aux besoins de la société moderne», écrit l'OFC.

Genève veut un peu de Clarté

Cette inscription couronne dix ans de travail, a salué dimanche le conseiller administratif de la Ville de Genève Rémy Pagani. Elle permet à Genève de s'inscrire dans un itinéraire ad hoc mondial.

«La Ville de Genève va proposer au Conseil municipal d'acheter, avec l'aide de la Confédération, un appartement de l'immeuble Clarté pour des visites», a fait savoir à l'ats Rémy Pagani. Le chef du département des constructions et de l'aménagement était à Istanbul pour défendre ce dossier à la session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Ville de Genève est membre de l'Association des sites Le Corbusier (ASLC), qui a travaillé pendant une décennie à faire reconnaître son œuvre comme référent incontournable de l'architecture moderne des 20e et 21e siècles.

«Pour Genève, cette inscription soutient aussi le travail de préservation déjà fait. La Ville a classé le bâtiment Clarté au titre de monument historique il y a 30 ans», a relevé Rémy Pagani.

«Villas suspendues»

Construit en 1930 d'après les plans de Le Corbusier et de son cousin Pierre Jeanneret, l'immeuble Clarté est un bâtiment locatif de neuf étages. Il compte 50 appartements regroupés autour de deux cages d'escalier, rappelle la Ville de Genève. Ce premier édifice de grandes dimensions à ossature de fer soudée correspondait à un type architectural et à une forme d'habitat urbain nouveaux.

En effet, la structure rend possible l'aménagement libre d'une grande variété de logements. Et pour la première fois, Le Corbusier introduit dans un immeuble locatif des logements en duplex, sortes de «villas suspendues».

Construction «personnelle et inventive»

Quant à la villa Le Lac, située à Corseaux au bord du Léman, «elle compte parmi les réalisations les plus personnelles et les plus inventives de l'architecte», selon l'ASLC.

A l'intérieur, sur une surface restreinte de 60 m², sont organisés «de manière fonctionnelle et minimale» vestibule, séjour et espace de travail, chambre à coucher, chambre d'amis modulable, penderie, cuisine, salle de bains, toilettes et chauffages, explique le site internet de l'association.

Deux essais infructueux

En 2004, l'œuvre de Le Corbusier était pour la première fois candidate au patrimoine mondial: le dossier comprenait les villas Jeanneret-Perret et Schwob à La Chaux-de-Fonds, la villa Le Lac à Corseaux et l'immeuble Clarté à Genève. Cinq ans plus tard, l'UNESCO refusait d'inscrire ces constructions sur sa liste, sans donner d'explication.

Le dossier a essuyé un second refus en 2011. Sous la direction de la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique et le Japon voulaient faire reconnaître le travail de Le Corbusier comme symbole des nouvelles constructions urbaines.

Depuis, les pays concernés ont modifié la candidature, réduisant le nombre de sites proposés. La «Villa turque» (Schwob) et la «Maison blanche» (Jeanneret-Perret), à La Chaux-de-Fonds, ont été retirées du dossier.

Lors de cette 40e session, suspendue samedi après la tentative de putsch militaire à Istanbul, une trentaine de sites du monde entier ont déposé un dossier pour faire leur entrée sur la prestigieuse liste. Une séance extraordinaire se tiendra à Paris en septembre pour les candidatures qui n'auront pu être examinées à Istanbul, a fait savoir à l'AFP un membre de la délégation française. (afp/nxp)

(Créé: 17.07.2016, 12h03)